



5, rue Pleyel
93200 St Denis



fgaac-cfdt@fgaac.org



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



Paris, le 3 juillet 2025



LA FGAAC-CFDT S'INSCRIT DANS L'AGENDA SOCIAL DU GROUPE ET PORTE PLUSIEURS REVENDICATIONS :

La FGAAC-CFDT met à profit les différents rendez-vous qui sont fixés à l'agenda social du Groupe Public SNCF pour y porter ses revendications en lien avec la rémunération :

- mise en oeuvre d'une mesure d'augmentation générale des salaires ;
- annualisation des échelons d'ancienneté et création d'un nouvel échelon 11 ;
- annualisation de la prime d'ancienneté des agents contractuels et création d'un nouveau pas d'ancienneté à 39 ans ;
- poursuite et amélioration des mesures d'amorçage des niveaux TA-3 et TB-4, ainsi que sur les PR intermédiaires de la grille ;
- amélioration et revalorisation des primes de traction ;
- refonte et amélioration de l'AFS (Allocation Familiale Supplémentaire). ☺☺☺

LA FGAAC-CFDT VOUS PRÉSENTE PLUS EN DÉTAIL CERTAINES DE SES PROPOSITIONS EN LIEN AVEC LA RÉMUNÉRATION DES ADC !

RÉMUNÉRATION DES ADC : LA FGAAC-CFDT PORTE DES PROPOSITIONS CONCRÈTES !

1885-2025, DEPUIS 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
CAA et mutuelle

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



Téléchargez gratuitement l'application

FOCUS SUR LES REVENDICATIONS DE LA FGAAC-CFDT :

ANNUALISATION DES ÉCHELONS

La FGAAC-CFDT revendique l'annualisation des échelons d'ancienneté statutaires

En savoir +



ANNUALISATION DES ÉCHELONS D'ANCIENNETÉ :

Après avoir gagné la création de l'échelon 9, puis de l'échelon 10 pour les conducteurs (échelons 11 et 12 pour les sédentaires), la FGAAC-CFDT revendique l'annualisation des échelons d'ancienneté statutaires.

CRÉATION D'UN NOUVEL ÉCHELON 11 :

La FGAAC-CFDT revendique la création d'un échelon 11 (échelon 13 pour les agents sédentaires) auquel correspond un pourcentage de majoration de 35%, afin d'améliorer la reconnaissance de l'ancienneté des ADC.

ANNUALISATION DE LA PRIME D'ANCIENNETÉ

ANNUALISATION DE LA PRIME D'ANCIENNETÉ :

Après avoir gagné la création de la prime d'ancienneté des agents contractuels et l'avoir ensuite améliorée avec la création de deux nouveaux paliers, la FGAAC-CFDT revendique l'annualisation de la prime d'ancienneté.

CRÉATION D'UN PAS D'ANCIENNETÉ À 39 ANS :

La FGAAC-CFDT revendique la création d'un pas d'ancienneté à 39 ans auquel correspond un pourcentage de majoration de 23,4% pour les classes 1 à 6, afin d'améliorer la reconnaissance de l'ancienneté des ADC contractuels.



La FGAAC-CFDT revendique l'annualisation de la prime d'ancienneté des agents contractuels

En savoir +



DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

La FGAAC-CFDT milite pour améliorer le déroulement de carrière des conducteurs

En savoir +



LA FGAAC-CFDT A OBTENU DES MESURES D'AMORÇAGE :

La FGAAC-CFDT a obtenu et sauvegardé, grâce à sa signature de l'accord salarial, une mesure d'amorçage sur les niveaux TA-3/TB-4, ainsi que sur les PR intermédiaires de la grille pour les 3 prochains exercices de notation

AUGMENTATION DU VOLUME DE PR HORS COMPTE :

La FGAAC-CFDT revendique l'augmentation du nombre de PR Hors Compte restant à attribuer pour les notations 2026 et 2027 et la création d'un délai de séjour maximal pour l'accès aux niveaux TA-3 et TB-4.

PRIMES DE TRACTION

AMÉLIORER ET REVALORISER LES PRIMES DE TRACTION :

La FGAAC-CFDT porte des revendications concrètes permettant d'améliorer le système des primes de traction, notamment pour la prime garantie et de revaloriser le montant des primes.

SIMPLIFIER LES CALCULS ET GAGNER EN LISIBILITÉ :

La FGAAC-CFDT a mis sur table des propositions visant à simplifier le calcul des primes de traction, notamment pour l'acompte congé et la prime de présence et à rendre plus lisible le système.



La FGAAC-CFDT revendique l'amélioration et la revalorisation des primes de traction

En savoir +

